

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 11 657 359,401 TND, un actif net de 11 612 064,392 TND et un bénéfice net trimestriel de 110 049,622TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Les créances d'exploitation au 31 Mars 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 750 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 500 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1^{er} novembre 2021 de 50% de l'encours initial impayé, soit 400 000 DT. Au 31 Mars 2023 ce risque est couvert à hauteur de 113 095,890 TND,

- L'état de rapprochement bancaire au 31 Mars 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » affiche des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à trois Billets de trésorerie de l'émetteur ELECTROSTAR échus et impayés détaillés comme suit :
- 300 000 DT : échu le 30/05/2022 ;
- 100 000 DT : échu le 15/06/2022 ;
- 400 000 DT : échu le 27/07/2022 ;

Les difficultés financières importantes de la sociétés ELECTROSTAR indiquent un doute significatif sur la capacité de cette dernière à rembourser ces billets de trésorerie. Aucune provision n'a été constatée au 31 Mars 2023 afin de couvrir ce risque.

Il est à noter qu'à partir du 03 Avril 2023, AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de l'encours initial impayé, soit 400 000 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 27,236% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent

influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 15/06/2023

Le Commissaire aux Comptes :

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-23	31-mars-22	31-déc.-22
Portefeuille-titres	3.1	6 554 005,703	8 558 251,265	6 443 498,901
Obligations de sociétés		2 476 646,049	2 629 858,109	2 337 282,243
Emprunts d'Etat		4 077 359,654	5 928 393,156	4 106 216,658
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 454 392,241	4 163 535,284	4 285 214,290
Placements monétaires		1 279 366,426	2 988 121,253	2 470 563,029
Disponibilités		3 175 025,815	1 175 414,031	1 814 651,261
Créances d'exploitation	3.5	648 961,457	785 897,413	675 044,394
Total Actif		11 657 359,401	13 507 683,962	11 403 757,585
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	-
Opérateurs Créiteurs	3.6	19 285,647	23 882,550	23 063,984
Autres créiteurs divers	3.7	26 009,362	24 997,101	21 228,949
Total Passif		45 295,009	48 879,651	44 292,933
Actif net		11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
Capital	3.8	10 930 487,873	12 717 361,971	10 817 274,605
Sommes distribuables	3.11	681 576,519	741 442,340	542 190,047
Sommes distribuables des exercices antérieurs		548 797,903	585 904,443	64,043
Sommes distribuables de la période		132 778,616	155 537,897	542 126,004
Actif net		11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 657 359,401	13 507 683,962	11 403 757,585

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	3.2	106 708,055	136 964,847	479 768,575
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		(36 667,160)	79 645,189	247 118,939
Revenus des emprunts d'Etat		143 375,215	57 319,658	232 649,636
Revenus des placements monétaires	3.4	68 369,062	76 493,627	345 943,309
Revenus des billets de trésorerie		38 831,383	58 660,656	255 021,674
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439	2 912,439
Revenus des comptes à vue		14 304,012	14 920,532	63 222,279
Revenus des prises en pensions		15 233,667	0,000	24 786,917
Total des revenus des placements		175 077,117	213 458,474	825 711,884
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(19 285,646)	(23 882,548)	(90 455,142)
Revenus nets des placements		155 791,471	189 575,926	735 256,742
Autres charges	3.10	(28 159,680)	(28 691,939)	- 115 965,466
Résultat d'exploitation		127 631,791	160 883,987	619 291,276
Régularisation du résultat d'exploitation		5 146,825	(5 346,090)	- 77 165,272
Sommes distribuables de la période		132 778,616	155 537,897	542 126,004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 146,825)	5 346,090	77 165,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(17 827,169)	(16 349,133)	250 521,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		245,000	17 622,421	- 235 456,029
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	- 1,010
Résultat de la période		110 049,622	162 157,275	634 355,697

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Variation de l'actif net résultant	110 049,622	162 157,275	634 355,697
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	127 631,791	160 883,987	619 291,276
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 827,169)	(16 349,133)	250 521,460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	245,000	17 622,421	(235 456,029)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(1,010)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(618 799,974)
Transaction sur capital	142 550,118	(753 641,791)	(2 706 379,898)
Souscription	7 455 660,815	10 126 663,256	54 351 701,242
Capital	7 166 900,000	9 767 100,000	53 897 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(109 638,403)	(153 214,653)	(815 707,354)
Régularisation des sommes distribuables	398 399,218	512 777,909	1 269 608,596
Rachat	7 313 110,697	10 880 305,047	57 058 081,140
Capital	7 033 100,000	10 493 800,000	56 566 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(106 633,840)	(164 571,767)	(855 385,969)
Régularisation des sommes distribuables	386 644,537	551 076,814	1 346 767,109
Variation de l'actif net	252 599,740	(591 484,516)	(2 690 824,175)
Actif net			
En début de période	11 359 464,652	14 050 288,827	14 050 288,827
En fin de période	11 612 064,392	13 458 804,311	11 359 464,652
Nombre d'actions			
En début de période	109 786	136 475	136 475
En fin de période	111 124	129 208	109 786
Valeur liquidative	104,496	104,163	103,469
Taux de rendement de la période	0,993%	1,177%	4,907%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2023	% actif
-	-				
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 419 007,850	2 476 646,049	21,245%
	-				
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	504 840,000	4,331%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	240 000,000	247 080,000	2,120%
	ATL 2023-1 CAT A	2 000	200 000,000	201 657,600	1,730%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	61 200,000	61 833,600	0,530%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	10 000	1 000 000,000	1 032 512,000	8,857%
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	240 000,000	245 971,200	2,110%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	80 000,000	81 633,600	0,700%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	97 807,850	101 118,049	0,867%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 933 090,000	4 077 359,654	34,977%
	Obligations de l'Etat		2 300 095,000	2 376 862,154	20,389%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	1 095,000	1 184,001	0,010%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	210 569,600	1,806%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	521 024,000	4,469%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	513 167,200	4,402%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	600 409,353	5,150%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	530 508,000	4,551%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 700 497,500	14,587%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	548 323,033	4,704%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 152 174,467	9,884%
	TOTAL		6 352 097,850	6 554 005,703	56,222%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 106 708,055 TND pour la période du 01/01 au 31/03/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	106 708,055	136 964,847	479 768,575
Revenus des obligations de sociétés	<u>-36 667,160</u>	<u>79 645,189</u>	<u>247 118,939</u>
- intérêts	-36 667,160	79 645,189	247 118,94
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>143 375,215</u>	<u>57 319,658</u>	<u>232 649,636</u>
- intérêts	143 375,215	57 319,658	232 649,636
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	106 708,055	136 964,847	479 768,575

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 4 454 392,241 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		1 258 982,953	1 279 366,426	10,975%
Emetteur CME				
Billets de trésorerie	1	482 165,605	493 120,393	4,230%
CME* 160J 22/12/2022	1	482 165,605	493 120,393	4,230%
Emetteur STIP				
Billets de trésorerie	2	776 817,348	786 246,033	6,745%
STIP 100J 06/02/2023	1	97 419,355	98 791,858	0,847%
STIP 110J 16/02/2023	1	679 397,993	687 454,175	5,897%
Disponibilités		3 175 025,815	3 175 025,815	27,236%
Dépôts à vue		3 175 025,815	3 175 025,815	27,236%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL		4 434 008,768	4 454 392,241	38,211%

3.4 Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à **68 369,062** TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	38 831,383	58 660,656	255 021,674
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439	2 912,439
Intérêts des comptes courants	14 304,012	14 920,532	63 222,279
Revenus des prises en pensions	15 233,667	0,000	24 786,917
TOTAL	68 369,062	76 493,627	345 943,309

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 648 961,457 TND au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	57,347	7 793,303	414,257
Agios créditeurs à recevoir	12 000,000	11 200,000	18 000,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL "	750 000,000	800 000,000	750 000,000
Provision Pour dépréciation BT Loukil *	- 113 095,890	- 33 095,890	- 93 369,863
TOTAL	648 961,457	785 897,413	675 044,394

* AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours initial impayés/ Groupe Loukil, soit 400 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021. Courant mois de novembre 2022, un remboursement partiel à hauteur de 50 KDT a été effectué, du billet de trésorerie de 550 KDT émis par GIF relatif à l'échéance non dénoué du 11/05/2021.

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 19 285,647 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Rémunération Distributeurs	6 887,734	8 529,485	8 237,137
Rémunération Gestionnaire	8 265,273	10 235,373	9 884,562
Rémunération Dépositaire	4 132,640	5 117,692	4 942,285
TOTAL	19 285,647	23 882,550	23 63,984

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 26 009,362 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	960,207	1 159,697	1 045,936
Provision jeton de présence	14 959,140	14 959,035	12 000,210
Honoraires commissaire aux comptes	9 972,690	8 735,580	8 000,070
TCL	117,325	142,789	182,733
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	26 009,362	24 997,101	21 28,949

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2023</u>	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Nombre de titres	109 786
Nombre d'actionnaires	252
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	7 166 900,000
Nombre de titres émis	71 669
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	7 033 100,000
Nombre de titres rachetés	70 331
<u>Capital au 31/03/2023</u>	
Montant (en nominal)	11 112 400,000
Sommes non distribuables	-181 912,127
Montant du capital au 31/03/2023	10 930 487,873
<u>Nombre de titres</u>	111 124
Nombre d'actionnaires	229

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2023 :

Désignation	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	-14 967,121	-14 967,121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-17 827,169	-1 382,012	265 488,581
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	245,000	17 622,421	23 056,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,000	0,000	-258 512,550
Frais négociation de titres	0,000	0,000	-1,010
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-17 582,169	1 273,288	15 064,421
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-161 325,395	-216 068,431	-216 068,431
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-109 638,403	-153 214,653	-815 707,354
Régularisations sommes non distribuables rachats	106 633,840	164 571,767	855 385,969
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-181 912,127	-203 438,029	-161 325,395

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 19 285,646 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	6 887,732	8 529,483	32 305,410
Rémunération gestionnaire (TSI)	8 265,274	10 235,373	38 766,476
Rémunération dépositaire (TSB)	4 132,640	5 117,692	19 383,256
TOTAL	19 285,646	23 882,548	90 455,142

3.10. Les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 28 159,680 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Mars 2023	Période du 1er janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération commissaire aux comptes	1 972,620	1 972,620	9 195,584
Redevance CMF	2 755,029	3 411,720	12 921,879
Jetons de présence	2 958,930	2 958,930	12 000,105
Contribution conjoncturelle	400,000	200,000	200,000
Autres impôts	347,074	422,642	1 647,898
Dotations aux amortissement et provisions	19 726,027	19 726,027	80 000,000
TOTAL	28 159,680	28 691,939	115 965,466

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	542 190,047	353 945,112	-347 337,256	548 797,903
Exercice n	127 631,791	44 454,106	-39 307,281	132 778,616
Sommes Distribuables				681 576,519

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2023, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.